



Révision du schéma vélo départemental de l'Aude Séminaire stratégique



Crédits : Indépendant, Christophe BARREAU,

Contact BL Evolution

Julien Langé
Camille Perretta
Nils Hornet



Contact Département de l'Aude

Sylvain Peyron
Pascal Roca



Séminaire d'actualisation du schéma cyclable départemental

QUI ?

Elu.e.s du Département + directeurs-trices de services concerné.e.s + des représentants des EPCI

POUR QUOI FAIRE ?

Elaborer en commun les besoins d'ingénierie et la mise en cohérence de projets pour démultiplier le potentiel vélo dans l'Aude

- **Impliquer les acteurs du territoire, dans un souci de cohérence et de complémentarité**
- **Réfléchir aux freins et aux besoins pour mettre en œuvre une politique cyclable ambitieuse dans l'Aude**
- **Travailler sur la construction du réseau cyclable**
- **Travailler sur les actions complémentaires**
- **Réfléchir aux moyens financiers et humains nécessaires au sein du Département**



Vendredi 10 Novembre, 9h – 12h

30 min

- **Partage des enjeux cyclables du territoire et objectifs de l'actualisation du schéma départemental**

30 min

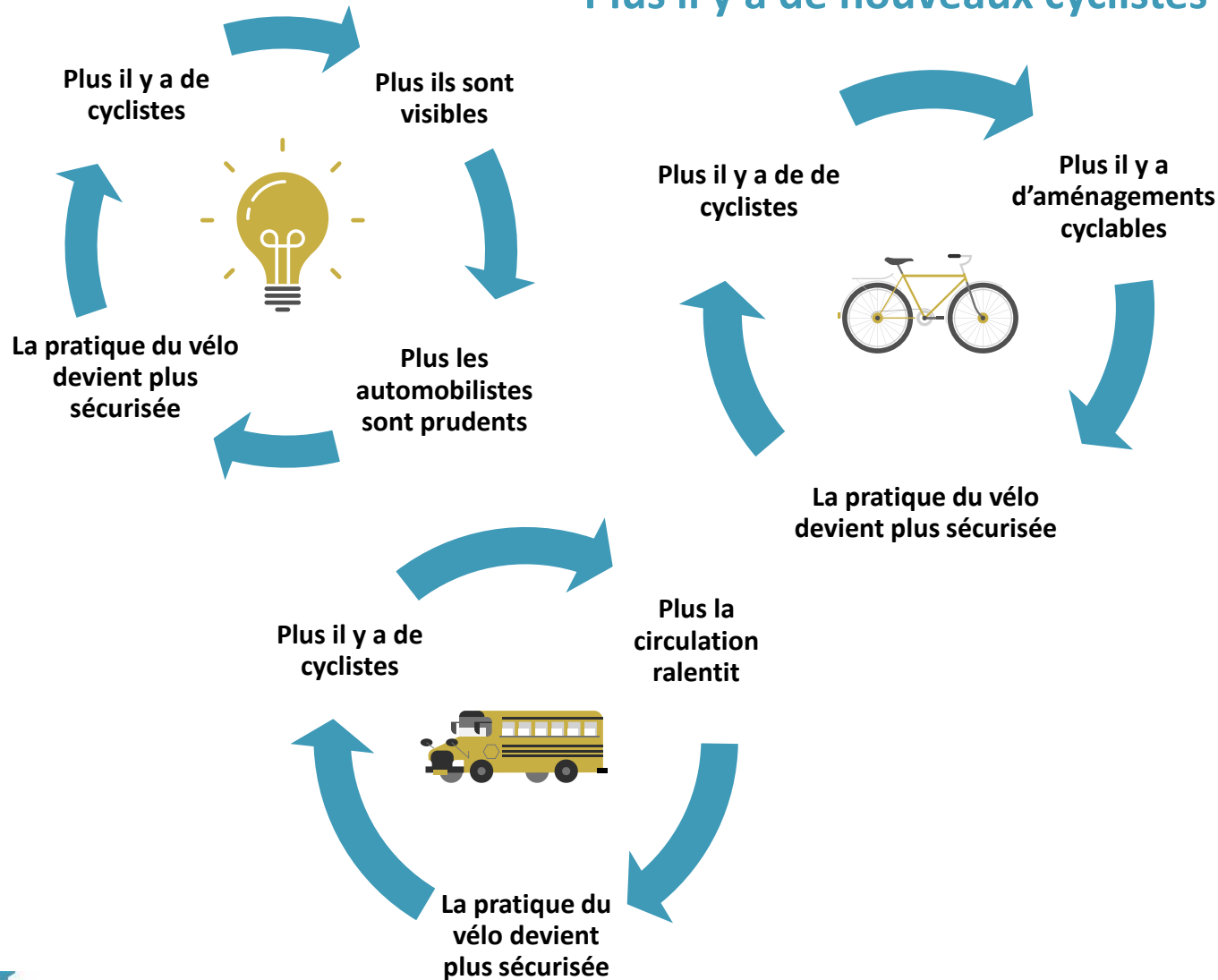
- Les conditions d'une politique cyclable départementale coordonnée et cohérente

2h

- Ateliers thématiques sur le contenu du schéma vélo



Plus il y a de cyclistes... Plus il y a de nouveaux cyclistes !



Mais aussi...



Moins de dépenses de mobilité pour les ménages



Moins de pollution atmosphérique et sonore



Une population en meilleure santé



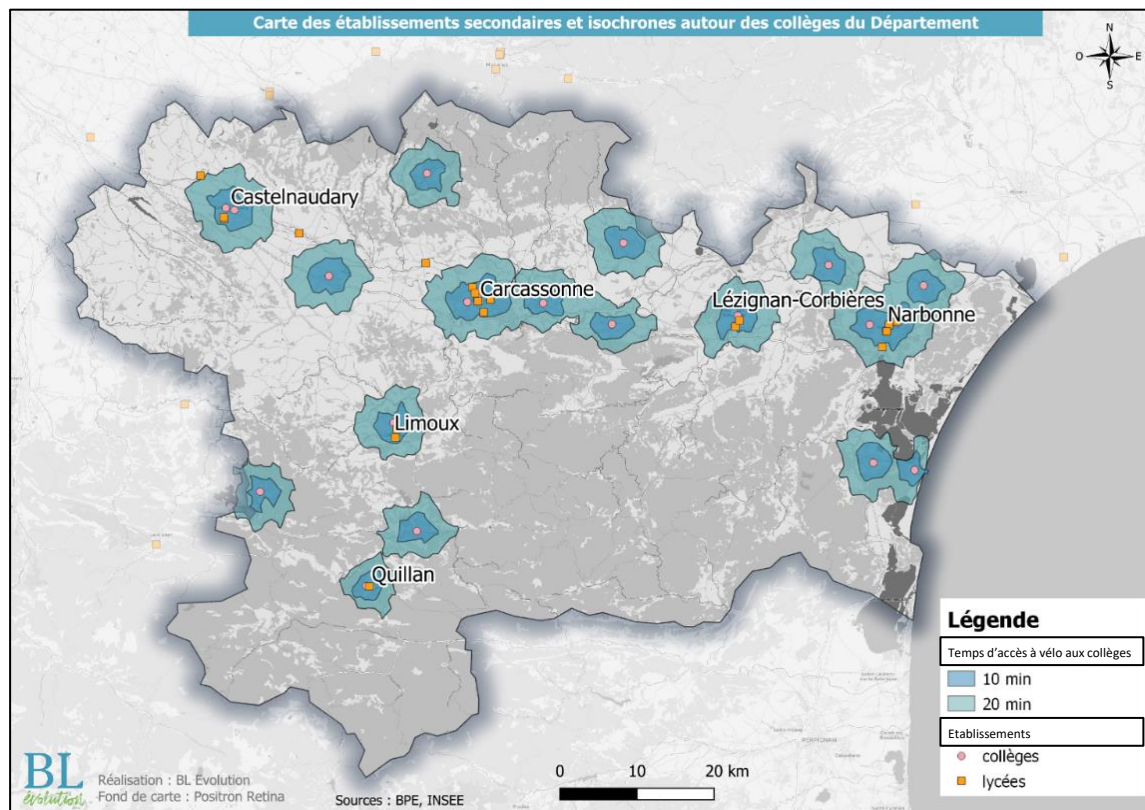
Des perspectives d'emploi grâce à l'économie du vélo



Une ville plus agréable



Le vélo dans l'Aude : utopie ou réalité ?



- **42%** des collégiens habitent à **moins de 10 minutes à vélo de leur collège**, soit 7.000 élèves. (58% à moins de 20 min)
- **46%** des actifs du département **travaillent et résident dans la même commune.**
- **47%** des Audois sont à **moins de 20 minutes à vélo** d'une des **gares** du département, soit plus de 175.000 habitants.
- Le mode de transport prédominant pour se rendre au travail reste la voiture (individuelle ?) pour **81% des déplacements.**

Le vélo offre un potentiel de développement important pour une part non négligeable des habitants de l'Aude. **Le vélo peut et doit devenir un mode de transport du quotidien pour de nombreux habitants** du département, en complémentarité du reste de l'offre de transport.



L'inscription du vélo dans un écosystème de mobilités : synthèse des enjeux et lignes de désirs

Légende

Polarités

- Pôle principal
- Pôle secondaire
- Pôle tertiaire

Besoins de liaisons identifiés

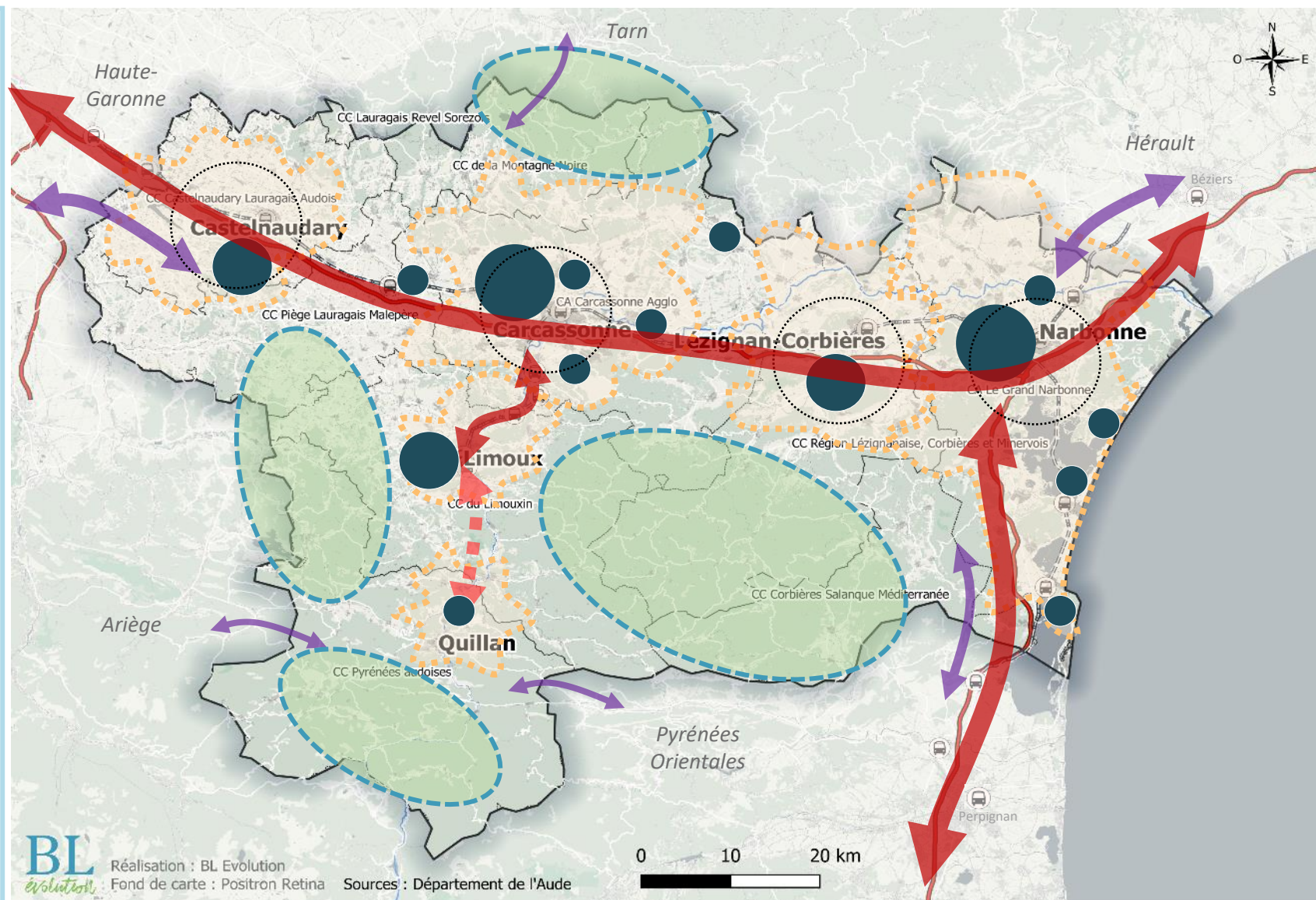
- ↔ Enjeux de liaisons directes et efficaces en transports collectifs et modes partagés

- ↔ Liaisons avec les départements voisins

- ⋯ Enjeux de liaisons à l'échelle des pôles urbains : réseau vélo express, TC urbains et modes partagés

- ⋯ Enjeux de liaisons internes où maximiser les modes actifs

- Enjeux de liaisons en zones peu denses : déplacements courts en vélo, VAE et véhicule intermédiaire ; mobilités solidaires et partagées, TAD, TC, transport scolaire



Le contenu du schéma vélo 2018 - 2022

Un plan d'action partiellement réalisé autour de 6 axes majeurs :

- La mise en œuvre d'infrastructures cyclables, principalement à vocation touristique
- Le développement d'une offre de services vélos
- Un travail au niveau des collèges
- La communication
- Des réflexions sur la gouvernance
- La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation

L'objectif cette actualisation est **de co-construire une feuille de route plus ambitieuse** et réaliste pour les prochaines années.

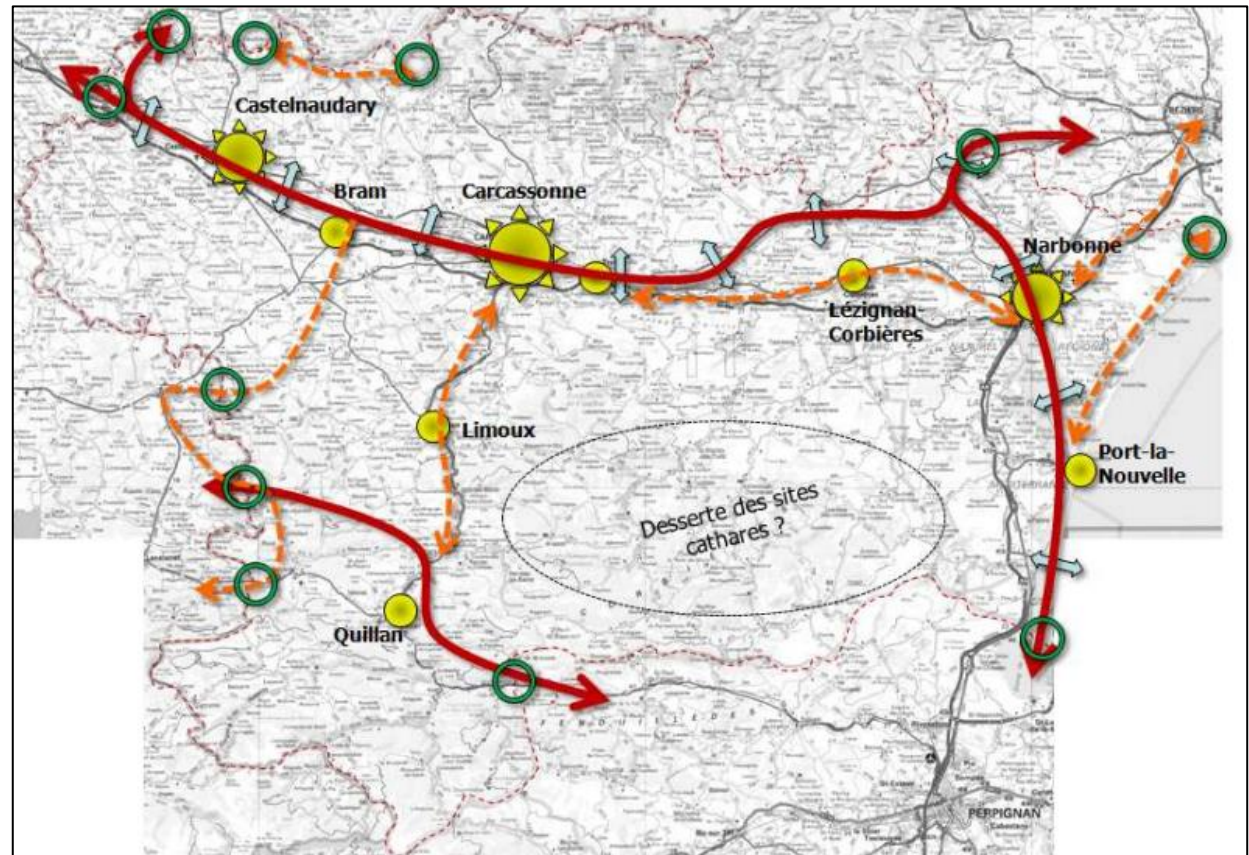
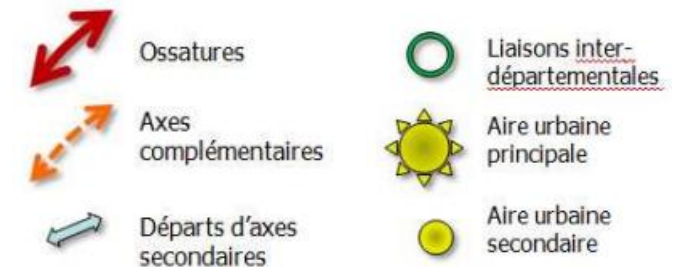






Schéma d'intention de la politique de développement cyclable

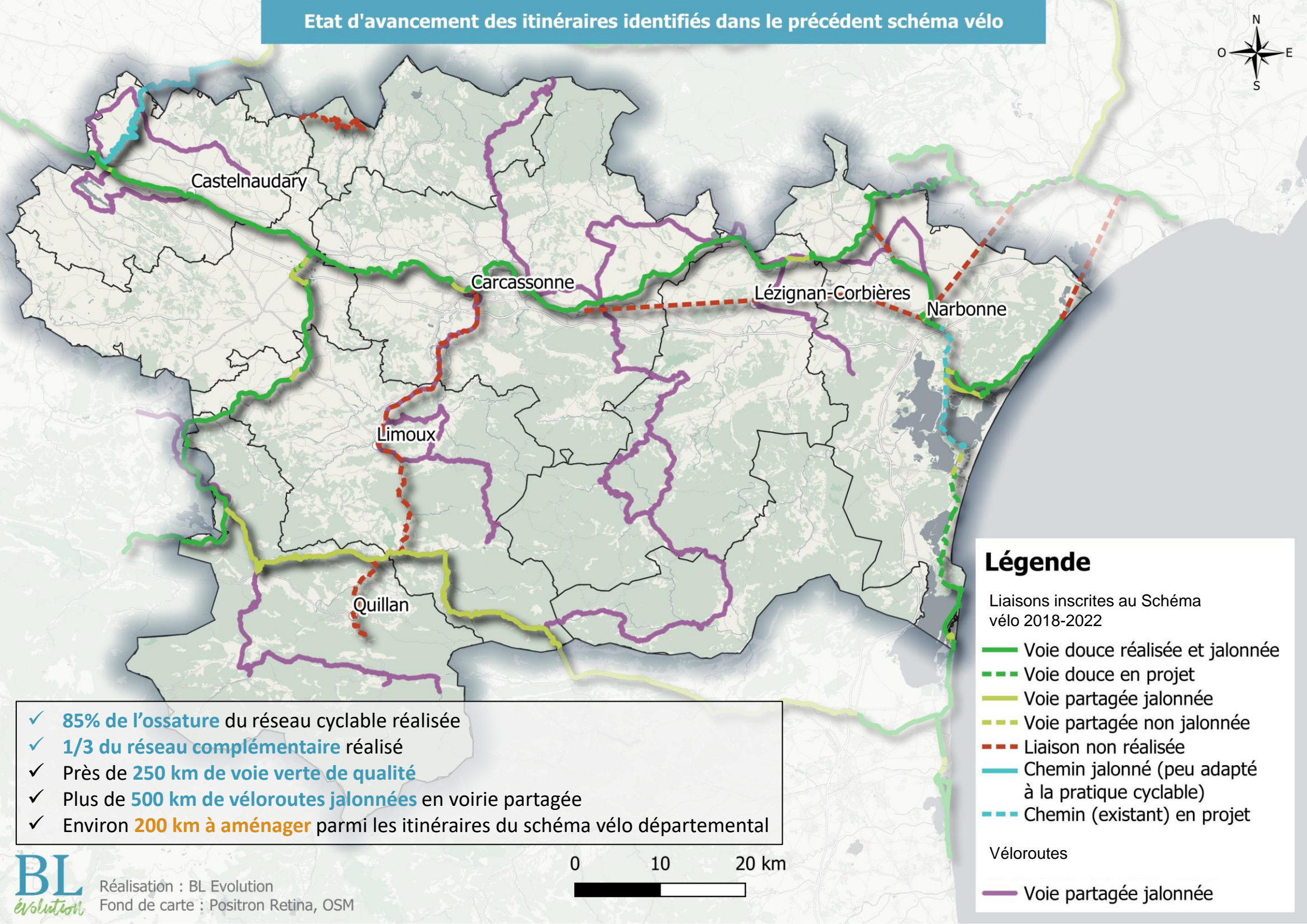
Source : Plan vélo 2018 - 2022





Volet « Infrastructure »

Actions	Indicateurs et objectifs	Etat d'avancement
<p>A1 - Réalisation des ossatures du réseau cyclable</p>	<p>261 km d'infrastructures à réaliser d'ici 2025, le plus souvent sous forme d'aménagements en site propre capables d'accueillir un large panel d'utilisateurs.</p>	 <p>Certains itinéraires ont été réalisés (V81, Canal du Midi) depuis le précédent schéma, et environ 224 km sont aujourd'hui aménagés sur l'ossature du réseau. La rigole de la Plaine (V84) et certains tronçons de l'EV8 restent notamment à aménager.</p>
<p>A2 - Réalisation des itinéraires complémentaires</p>	<p>200 km à réaliser ne privilégiant pas nécessairement le recours au site propre.</p>	 <p>Seule la voie verte Canal du Midi - Montségur a été réalisée, soit environ 66 km. L'état d'avancement des autres itinéraires n'a que peu évolué depuis 2018.</p>
<p>A3 - Développement d'un maillage local</p>	<p>Réalisation d'axes locaux (itinéraires, boucles...) au départ des ossatures et des itinéraires complémentaires via un règlement d'aides spécifique conditionnant la participation financière du Conseil Départemental.</p>	 <p>Plusieurs itinéraires ont été financés depuis 2021 pour un total 9,5 km d'aménagements subventionnés sur la période 2021-2022 (2 ans), et 7,5 km en prévision sur l'année 2023 (validé en septembre 2023), avec une enveloppe annuelle autour de 200 000 €/an.</p>
<p>A4 - Jalonnement des itinéraires</p>	<p>Pose d'un jalonnement pour l'ensemble des itinéraires composant le réseau départemental.</p>	 <p>La plupart des itinéraires du plan vélo réalisés ont été jalonnés pour favoriser le cyclotourisme, une réflexion sur le jalonnement pour les trajets du quotidien serait intéressante à mener.</p>



- ✓ 85% de l'ossature du réseau cyclable réalisée
- ✓ 1/3 du réseau complémentaire réalisé
- ✓ Près de 250 km de voie verte de qualité
- ✓ Plus de 500 km de véloroutes jalonnées en voirie partagée
- ✓ Environ 200 km à aménager parmi les itinéraires du schéma vélo départemental

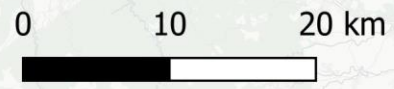
Légende

Liaisons inscrites au Schéma vélo 2018-2022

- Voie douce réalisée et jalonnée
- - - Voie douce en projet
- Voie partagée jalonnée
- - - Voie partagée non jalonnée
- - - Liaison non réalisée
- Chemin jalonné (peu adapté à la pratique cyclable)
- - - Chemin (existant) en projet


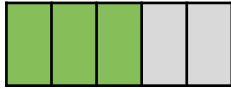


Véloroutes

- Voie partagée jalonnée




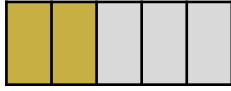
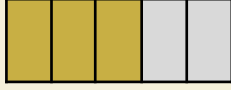


Volets « Services », « Utilitaire », et « Communication »

Actions	Indicateurs et objectifs	Etat d'avancement
B5- Développement de l'intermodalité	A définir avec la Région Occitanie.	 <p>Action non prise en main par le Département, des actions en faveur de l'intermodalité ont toutefois été menées sur le territoire, la Région Occitanie a également intégré cette thématique dans son plan vélo.</p>
B6- Déploiement du référentiel « Accueil Vélo »	Aboutir à une centaine d'opérateurs labellisés dans le Département à court terme (2020), 200 à horizon 2022.	 <p>Campagne menée sur la Véloroute 80 Canal du Midi et en cours sur la Voie verte Canal du Midi – Montségur. Pas d'action sur le référentiel pour les autres itinéraires. 117 opérateurs sont référencés dans l'Aude en 2023*.</p>
C7- Les plans de déplacements de collèges	L'Aude recense 28 collèges au total : Intégrer chaque année 2 nouveaux collèges dans la démarche pour atteindre 18 collèges en 2026 et la totalité pour 2030. Le nouveau collège de Léznigan-Corbières et le collège des Fontanilles peuvent être identifiés comme prioritaires.	 <p>Aucune action réalisée depuis la mise en œuvre du plan vélo.</p>
D8- Plan de communication de la politique cyclable	Réaliser un plan de communication annuel. Réunir un comité technique tous les trimestres qui travaillera sur la mise en œuvre et le suivi de la communication.	 <p>Alimentation de la base de données existante (SIT) et développement d'outils de communication qualitatifs. L'offre cyclable pourrait toutefois être plus visible et lisible.</p>



Volets « Gouvernance » et « Evaluation »

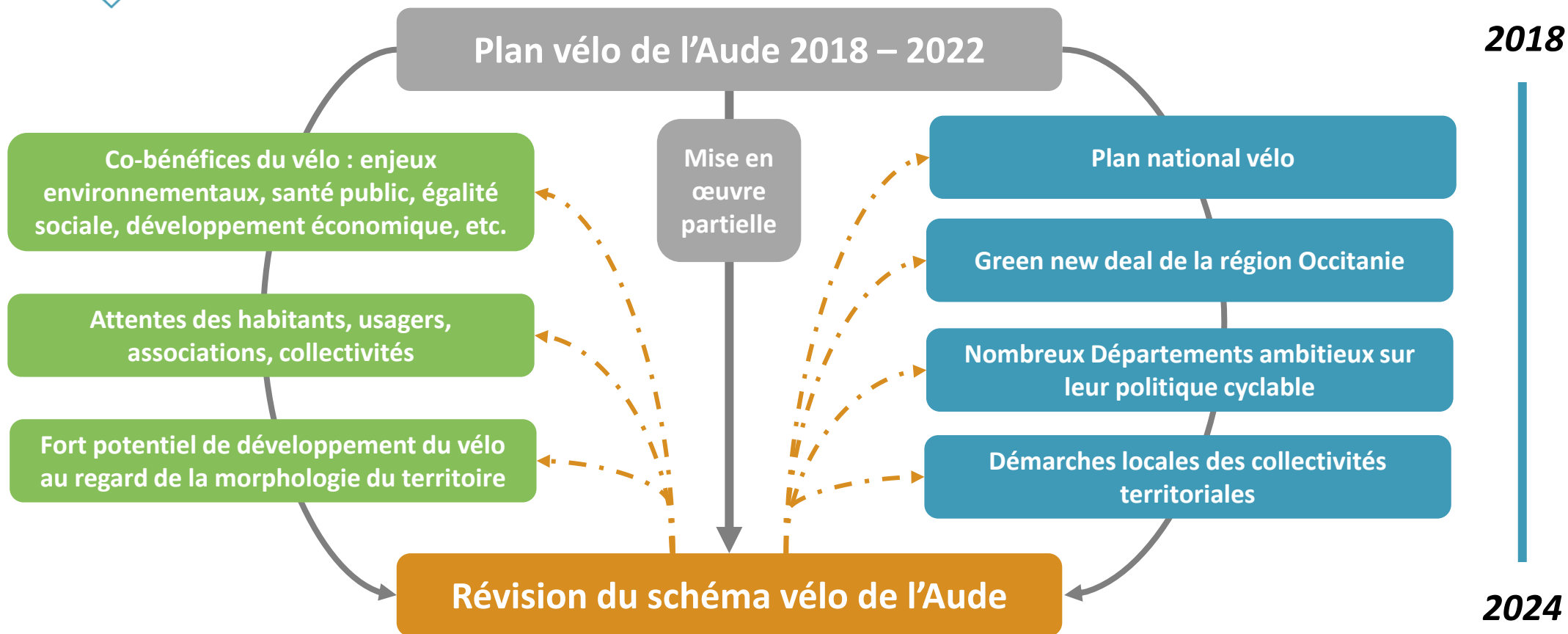
Actions	Indicateurs et objectifs	Etat d'avancement
<p>E9- Pilotage et suivi de la mise en œuvre de la politique cyclable</p>	<p>Organisation d'un pilotage annuel assurant la mise en œuvre de la politique cyclable.</p>	 <p>Instance de pilotage/suivi sur la V80 Canal des Deux-Mers à vélo, l'EuroVelo 8 et la voie verte Canal du Midi – Montségur. Pas d'instances de suivi sur les autres itinéraires. Pas d'instances de concertation locale pour les différents itinéraires.</p>
<p>F10- Evaluation de l'avancée de la politique cyclable</p>	<p>L'évaluation de la politique cyclable à N+6 au travers d'un audit Bypad, le suivi des indicateurs pour chaque action.</p>	 <p>Certaines actions sont référencées dans différents documents de synthèse, pas d'outil de suivi de la politique vélo. Actualisation du schéma vélo en cours.</p>
<p>F11- Evaluation de la fréquentation et des impacts des itinéraires</p>	<p>Pose de compteurs permanents en phase travaux ; définitions de points de contrôle complémentaires ; réalisation de campagnes d'enquêtes et comptages tous les 3 ans.</p> <p>Aide à l'acquisition de compteurs destinés au suivi de la fréquentation.</p>	 <p>11 compteurs automatiques sur le département : 6 compteurs sur la véloroute du Canal du Midi, 4 compteurs sur la voie verte du Canal du Midi Montségur, et 1 compteur à Gruissan. Comptages à programmer sur les itinéraires complémentaires. Enquêtes approfondies réalisées sur EuroVelo 8, en cours sur la V80 en 2023, à programmer sur les autres itinéraires.</p>



Le bilan du précédent schéma vélo : synthèse des enjeux

→ Contexte justifiant la mise en œuvre d'un nouveau schéma vélo ambitieux

--- Boucles de rétroaction positive



Travailler sur l'ensemble de l'écosystème vélo, en collaboration avec les acteurs du territoire, pour faire du vélo un mode de déplacement efficace au quotidien, en complémentarité des autres modes de transports

Infrastructures

Contribuer à la création d'un maillage cyclable continu et de qualité, qui desserve les principaux pôles générateurs de déplacements.

Services et communication

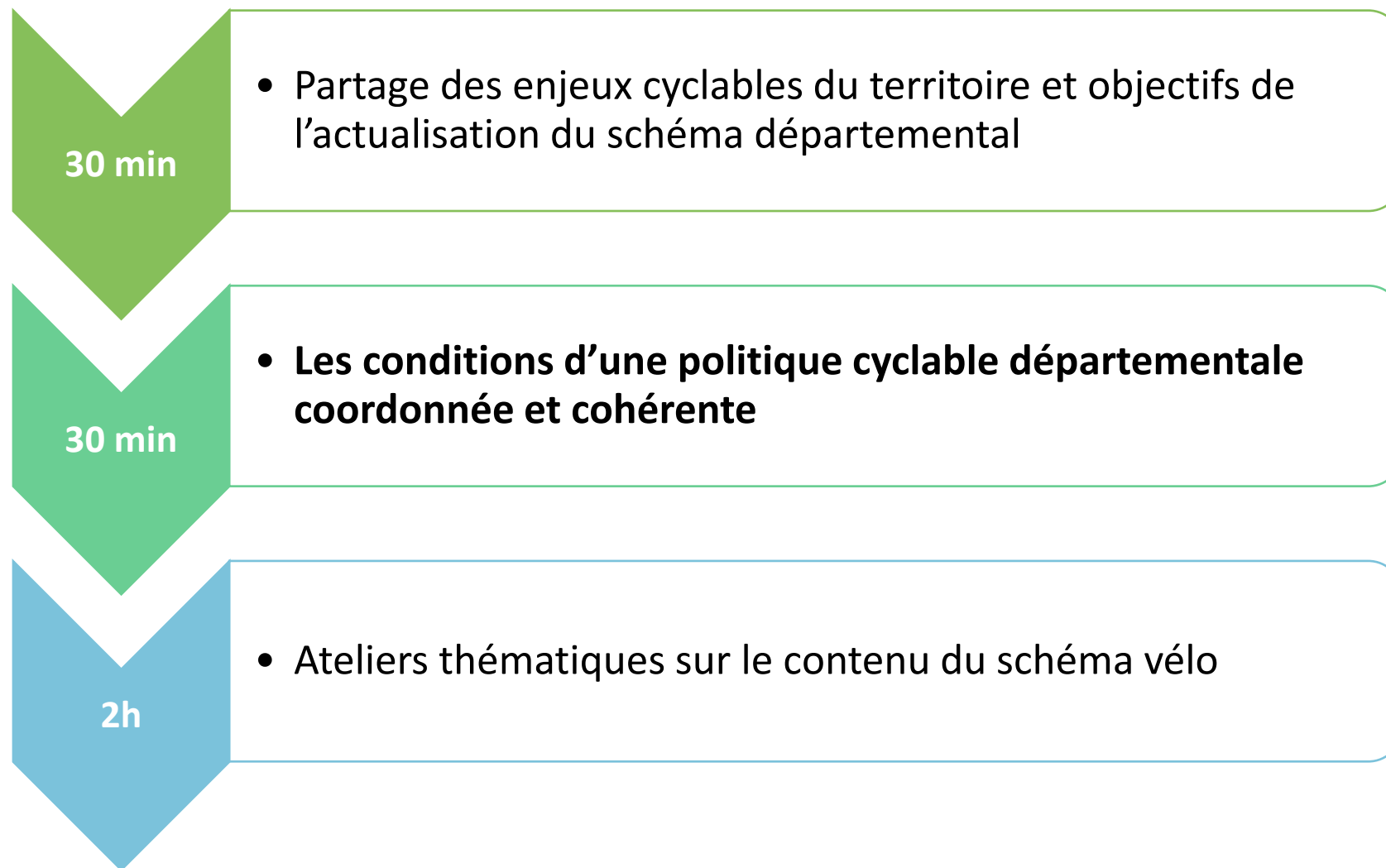
Accompagner les usagers dans leur changement de pratique et lever les freins à la pratique du vélo : stationnement, location, aide à l'achat, communication, etc.

Suivi et gouvernance

Assurer la coordination et le suivi de la politique cyclable à l'échelle départementale pour gagner en cohérence et en efficacité.



Vendredi 10 Novembre, 9h – 12h





Quels besoins et quels enjeux pour le schéma vélo de l'Aude ?



Travailler sur l'ensemble de l'écosystème vélo, en collaboration avec les acteurs du territoire, pour faire du vélo un mode de déplacement efficace au quotidien, en complémentarité des autres modes de transports

Infrastructures

Contribuer à la création d'un maillage cyclable continu et de qualité, qui desserve les principaux pôles générateurs de déplacements.



Services et communication

Accompagner les usagers dans leur changement de pratique et lever les freins à la pratique du vélo : stationnement, location, aide à l'achat, communication, etc.



Suivi et gouvernance

Assurer la coordination et le suivi de la politique cyclable à l'échelle départementale pour gagner en cohérence et en efficacité.



Ces 3 facettes d'une planification vélo sont essentielles et complémentaires. Elles nécessitent des moyens financiers et humains bien différents mais aucune ne doit être délaissée.

Le premier ingrédient d'une politique cyclable efficace : des moyens financiers ET humains à la hauteur des enjeux et des besoins sur le territoire

Et aussi :

- **Une bonne coopération** entre les acteurs compétents sur le territoire
- **Des solutions techniques adaptées**, pour trouver un juste **équilibre** entre **coût** et **qualité** du réseau cyclable

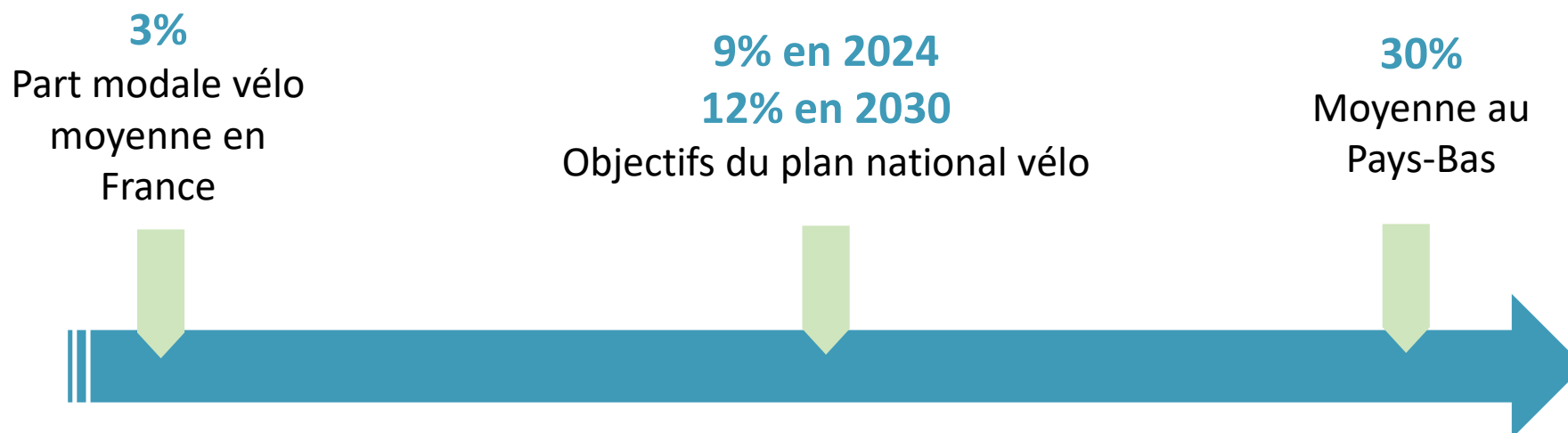


- Indicateur 1 : Part modale vélo

Part des déplacements réalisés à vélo sur l'ensemble des déplacements.

Source : INSEE, *uniquement pour le domicile travail (=1/5 des déplacements totaux)*. Ou enquête ménage déplacement locale (tous types de déplacements).

→ Objectif **Plan National Vélo** : 9% en 2024, 12% en 2030



1,7 % sur le département de l'Aude pour les déplacements domicile travail



Indicateur 2 : Moyens financiers

Les 3 scénarios de développement du vélo de l'ADEME :

- Scénario 1 : poursuite des tendances (5 à 10 €/an/habitant)
- Scénario 2 : le scénario de rattrapage (30 à 35 €/an/habitant)
- Scénario 3 : le scénario volontariste (50 à 70 €/an/habitant)

15,6€/an/hab
Moyenne en 2021

30€/an/hab
Recommandation du
plan national vélo

80€/an/hab
Moyenne au Pays-
Bas depuis 30 ans



Sur le territoire de l'Aude...

- Une ambition de **30€/an/habitant** correspond à un investissement de **11 millions/an sur le vélo** sur l'Aude, **tous acteurs confondus** (368 000 hab.)
- Investissements réalisés au niveau du Département :
 - **16 M€ investis** (cofinancements inclus) pour l'aménagement du Canal du Midi et de la voie verte Bram – Montségur
 - **Environ 300 k€/an d'aides au maillage local depuis 2021** (environ 1M€ sur la période 2021 – 2023) : **200 k€/an de crédits disponibles** pour l'accompagnement des territoires sur leur politique vélo + **environ 100 k€/an** alloués à des projets cyclables dans le cadre de l'aide aux communes
- **Budget prévisionnel : 500 k€/an fléchés sur la politique cyclable pour la période 2023 – 2028** dans le budget primitif, enveloppe à laquelle pourrait s'ajouter d'autres dépenses (voirie, tourisme, solidarité, aide aux communes, etc.)



Quelle place pour le Département dans la politique cyclable ?

Catégories de collectivités	Budget vélo moyen subventions comprises en 2021 - €/hab	Part de subventions reçues en 2021 - %	Budget moyen sans subventions en 2021 - €/hab	
Communes	15,84 €	71 %	4,61 €	
EPCI	9,02 €	20 %	7,20 €	
Départements	3,95 €	34 %	2,62 €	Somme : 15,60 €
Régions	1,29 €	9 %	1,17 €	

Les dépenses cumulées des collectivités territoriales françaises pour le développement du vélo en 2021

Catégories de collectivités	Durée moyenne des enveloppes vélo - année	Montant moyen des enveloppes - €	Montant moyen des enveloppes - €/an	Montant moyen des enveloppes - €/an/hab
Communes	4	2 352 018 €	545 349 €	14,34 €
EPCI	5	14 928 719 €	3 079 665 €	15,12 €
Départements	4	23 170 388 €	5 747 101 €	7,16 €
Régions	5	66 609 524 €	10 477 778 €	2,89 €
Total général	-	-	-	39,80 €

2,2 €/an/hab dans l'Aude

Il s'agit du budget estimatif du Département de l'Aude sur les aménagements cyclables pour la période 2023 – 2028

(500 k€ d'investissement en maîtrise d'ouvrage + 300 k€ de subventions aux projets locaux (200 k€ sur la politique cyclable + 100 k€ dans le cadre de l'aide aux communes)

**Dans l'hypothèse où le dispositif d'aide aux communes actuel est pérenniser, et qu'il n'est pas inclus dans les 500 k€ fléchés dans le budget primitif.



Quelques exemples de Schémas vélo départementaux

- **Mayenne (2021)** : 8,4 M€ sur 4 ans (305 000 habs, **6,9 €/an/hab**)
- **Ille-et-Vilaine (2021)** : 70 M€ sur 7 ans pour le réseau cyclable (1 076 000 habs, **9,3 €/an/hab**)
- **Loire Atlantique (2022)** : 140 M€ sur 10 ans (1 426 000 habs, **9,8 €/an/hab**)
- **Savoie (2023)** : 6 ETP et 60 M€ sur 10 ans (432 000 habs, **13,9 €/an/hab**)
- **Eure-et-Loir (2023)** : 55 M€ sur 10 ans (431 000 habs, **12,8 €/an/hab**)

- *Le Département de Loire-Atlantique porte l'ambition de **relier l'ensemble des communes du territoire par un aménagement cyclable** (partagé ou en site propre), à horizon 2032*
- *L'Ille et Vilaine a annoncé la mise en œuvre d'**un réseau cyclable départemental** à haut niveau de service, en identifiant les axes à aménager avec les collectivités. **Une partie de l'enveloppe reste à répartir, notamment dans les territoires pas encore dotés de planification vélo.***
- *La Mayenne **finance intégralement les voies vertes le long des RD**, dans la limite de l'enveloppe disponible et en respectant un certain cahier des charges, notamment la mise en œuvre un revêtement adapté à la pratique du quotidien.*



Quelle ambition pour le Département de l'Aude ?



En moyenne : 1,8 ETP = 1M€ investis

pour les Départements en 2021 (1,6 ETP/M€ sur l'ensemble des collectivités)

	Budget moyen par an et par habitant (hors subventions)	Budget vélo correspondant pour l'Aude	% du budget voirie annuel (estimé à 29 M€/an dans l'Aude)	Moyens humains nécessaires
Moyenne en 2021 pour les départements de 200 à 500 000 hab	2,72 €/an/hab	1 M€/an	16%	1,5 - 2 ETP
Poursuite des tendances	3 €/an/hab	1,1 M€/an	3,8 %	2 ETP
Scénario de rattrapage	6 €/an/hab	2,2 M€/an	7,6 %	4 ETP
Scénario volontariste	9 €/an/hab	3,3 M€/an	11,4 %	6 ETP
Scénario de rupture	12 €/an/hab	4,5 M€/an	15,2 %	8 ETP

Pour le Département de l'Aude...

- **300 000 €/an** de subventions allouées depuis 2021
- 3M€ fléché dans le budget primitif 2023 - 2028, soit environ **500 k€/an**
- **16 millions** (co-financement compris) investis sur l'aménagement du Canal du Midi et de la voie verte Bram – Montségur (environ 2,5 M€/an sur la période 2018 - 2023, à répartir entre les co-financeurs)



Financer le réseau cyclable départemental : les liaisons identifiées dans le précédent schéma 2018 - 2022

Liaison 2024 - 2028	Coût	Longueur	Coût/ml
LA VELOURTE N°80 (CANAL DU MIDI)	5,5 M€ (Réalisé)	121 km	45 €/ml
L'EUROVELO N°8	6 M€	60 km	100 €/ml
LA VELOURTE N°81 (PIEMONT PYRENEEN)	Réalisé	60 km	10 €/ml (75€/ml planifié)
LA VELOURTE N°84 : RIGOLE DE LA PLAINE	1,5 M€	20 km	75 €/ml
LA VOIE VERTE CANAL DU MIDI-MONTSEGUR	8 M€ (Réalisé)	47 km	170 €/ml
LA RIGOLE DE LA MONTAGNE NOIRE	2 M€ (Abandon)	20 km (Abandon)	100 €/ml (Abandon)
LIAISON CARCASSONNE – QUILLAN	A estimer (5 M€ ?)	50 km	A estimer (100 €/ml ?)
LIAISON CARCASSONNE – NARBONNE	200 k€	40 km	5 €/ml
LA VIA DOMITIA NARBONNE – BEZIERS	75 k€	15 km	5 €/ml
L'AXE LITTORAL	1,8 M€	25 km	72 €/ml
Total réalisé	13,5 M€	168 km	80 €/ml
Total à réaliser	9,6 M€ + 5 M€ ?	270 km (220 + 50)	50 €/ml

Coût financier à revoir

Soit **2 à 3 M€ / an sur la période 2024 – 2028** (5 ans), subventions comprises 1,3 à 2 M€ / an de reste à charge pour le Département (1/3 de subventions en moyenne)



Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'un réseau local



Le mode de fonctionnement actuel ne permet pas d'impulser la création d'un **maillage cyclable** continu et qualitatif sur le département. Le mode de financement devrait donc évoluer, en particulier :

- Une **planification cyclable** doit être réalisée dans l'ensemble des CC et CA
- **Le Département doit être pro-actif** pour inciter les collectivités à aménager leur territoire
- **L'enveloppe budgétaire du Département** doit être revue à la hausse

40 % DES SUBVENTIONS REÇUES POUR DES PROJETS VÉLO PROVIENNENT DE L'ÉTAT

Catégories de collectivités	% - Union Européenne	% - État et organismes rattachés	% Région	% Départ.	% - EPCI
Communes	5 %	46 %	17 %	19 %	14 %
EPCI	5 %	58 %	16 %	20 %	1 %
Départements	21 %	25 %	33 %	7 %	14 %
Régions	86 %	14 %			
Moyenne nationale	13 %	40 %	24 %	14 %	9 %

*Les Départements finançaient en moyenne **20% des projets vélos** portés par les communes et EPCI en 2021*



Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'un réseau local : définir une enveloppe budgétaire

	Ambition portée	Coût annuel du réseau cyclable	Subventions à hauteur de 10 %	Subventions à hauteur de 20%	Subventions à hauteur de 30%
Besoins sur Carcassonne Agglomération	Faible : 5,1 €/an/hab	600-750 k€/an	60-75 k€/an	120-150 k€/an	180-225 k€/an
Besoins sur la CA Grand Narbonne	Moyenne : 8,6 €/an/hab (hors réseau dép)	1,1 M€/an	110 k€/an	220 k€/an	330 k€/an
Estimation du besoin sur le reste du territoire (1/3 de la population)	Moyenne (arbitraire) : 8,2€/an/hab	1 M€/an	100 k€/an	200 k€/an	300 k€/an
Estimation du besoin total sur l'Aude		2,5 à 3 M€/an	250-300 k€/an	500-600 k€/an	750-900 k€/an
Coût/an/hab sur l'Aude		6,8-8,2 €/an/hab	0,7-0,8 €/an/hab	1,4-1,6 €/an/hab	2-2,5 €/an/hab

20% : moyenne nationale 2021

Certaines liaisons pertinentes pour les communes ne sont pas inscrites dans les schémas vélos, par exemple sur Carcassonne Agglomération (retour séminaire)

Pour suivre les besoins sur le territoire

Pour impulser une dynamique territoriale

Estimation des besoins de financement sur les différentes parties du territoire, hors liaisons inscrites au schéma vélo départemental

Les chiffres pour la CA du Grand Narbonne et Carcassonne Agglomération sont basés sur les récents schémas cyclables, les chiffres pour le reste du territoire correspondent à une estimation au prorata du nombre d'habitant. Les liaisons inscrites au schéma départemental ne sont pas comptabilisées dans ces calculs.



Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'un réseau local : définir les modalités de financement

Quels types d'aménagements financer ?

- Les aménagements en site propre (voie verte ou piste cyclable)
- La réaffectation de voirie
- Les aménagements en voie partagée
- Le jalonnement cyclable

Quelles conditions de financement ?

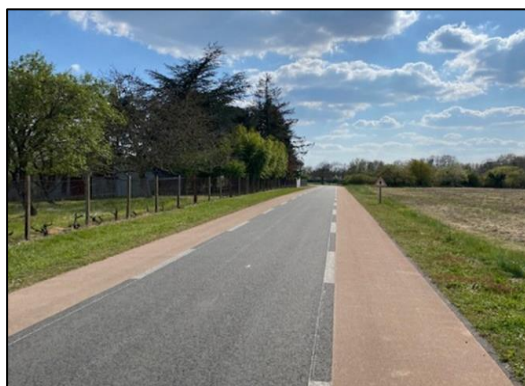
- Sur voirie départementale ? Partout ? Itinéraires inscrits aux documents de planification ?
- Continuité cyclable ? Connexion à une gare ? Un collège ? Au réseau cyclable départemental ?
- Taux de subventions : 10%, 20%, 30% ? Variable selon les critères ?



Site propre
(300 - 500 k€/km)



Réaffectation
(5 - 10 k€/km)



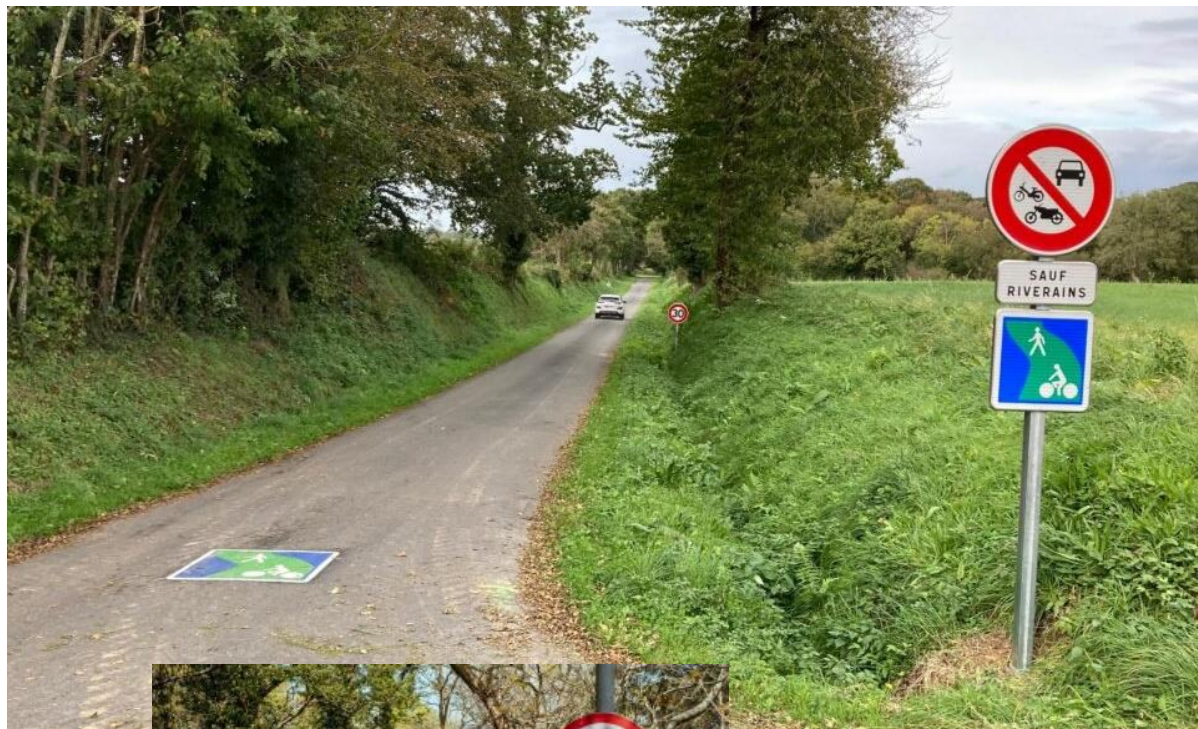
Voie partagée
(30-50 k€/km)



Jalonnement simple ou renforcé
(1 - 5 k€/km)



Zoom sur la réaffectation : la voie verte nouvelle génération ?



LA PRESSE
DE LA MANCHE

**Panneau de début de
« green lane » à Jersey**

Crédits photo :
Visit Jersey

Contexte

- Le Département de la Manche, en Normandie, expérimente dans deux communes la requalification de petites départementales en préparation d'un vaste programme : Dragey-Ronthon et Saint-Sauveur-Villages. Près de 4000 kms de petites départementales sont étudiés pour repérer les possibilités de transformation (trafic important, présence d'arrêts de cars scolaires...)
- Ces nouvelles voies vertes sont permises par le décret de 2022, et s'inspirent des « green lanes », qui existent à Jersey depuis 1994 : des petites routes où la vitesse est limitée à 24 km/h et où les cyclistes sont prioritaires
- Auparavant ouvertes à la circulation générale, elles en sont désormais autorisées qu'aux riverains et aux agriculteurs pour ce qui est des véhicules motorisés
- Mise en place à partir de novembre 2023

Bénéfices

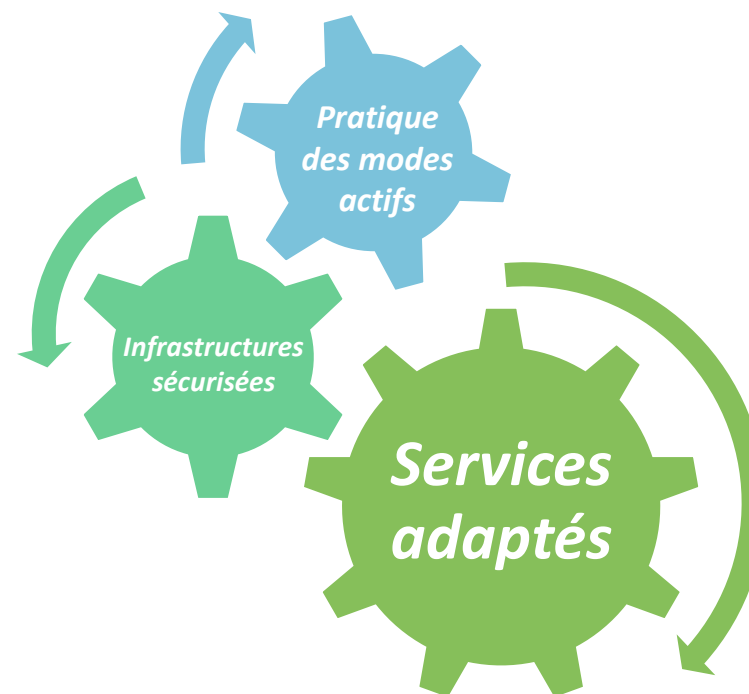
- Constituer un réseau cyclable à partir de l'infrastructure existante
- Rendre des routes plus accessibles aux vélos et aux piétons en les sécurisant par des restrictions de circulation



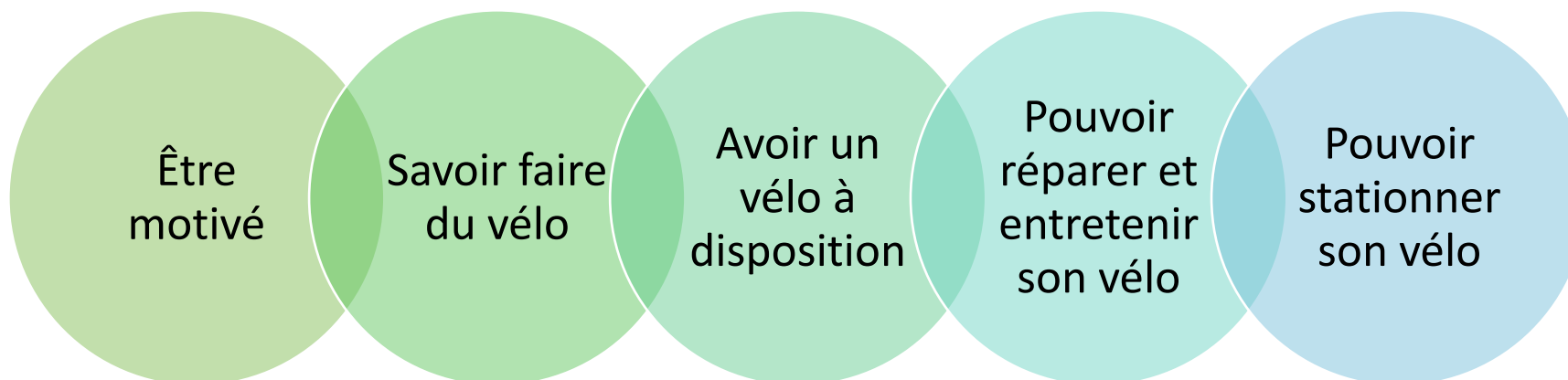
Les services vélos, un maillon essentiel du développement de la pratique cyclable sur le territoire

Exemples d'actions complémentaires à la mise en œuvre d'un réseau cyclable :

- ✓ Equiper les collèges de stationnement vélo et les rendre accessible
- ✓ Développer des services à vocation utilitaire : aides à l'achat, location de VAE, atelier de remises en selle, etc.
- ✓ Communiquer et sensibiliser
- ✓ Développer des services à vocation touristique : aires de services le long des itinéraires, équipements des sites touristiques, label « Accueil Vélo », etc.



Pour qu'un usager se déplace à vélo, il faut évidemment qu'il ait accès à des infrastructures cyclables sécurisées et adaptés au vélo, mais l'utilisateur doit aussi :





De nombreuses subventions disponibles pour mettre en œuvre une politique cyclable ambitieuse

Plan vélo national : 250 M€ en 2023 (200 M€ aménagements cyclables, 50 M€ stationnements vélos)

- **Appels à projet du « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables »** : enveloppe de 100 M€/an, prise en charge de 50% des aménagements
- **Appel à projets « Territoires cyclables »** : plusieurs M€ pour accompagner dans la durée quelques territoires pilotes
- **AVELO 3** : 37 millions d'euros par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sur la période 2023-2026, 50% de subventions dans la limite de 89 k€
- **Stationnement vélo : Programme Alvéole Plus** : prise en charge de 40% pour les abris et consignes sécurisé, prestation de conseil de 1 à 4 jours intégralement subventionnées
- **CEE « Génération Vélo »** : déploiement du programme Savoir Rouler à Vélo. Cofinancement à 50 % de l'intervention d'un intervenant Savoir Rouler à Vélo pour la formation des scolaires
- **Programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV)** : prise en charge de 40 à 60%, enveloppe de 40 M€ sur la période 2021 – 2023
- **AAP ADEME « Développer le vélotourisme »** : 6,5M€ en 2023 sur la création d'aires de service, l'investissement dans le stationnement vélo et la mise en sécurité des voies existantes

Autres sources de financements

- **Plan vélo de la région Occitanie : financement de liaisons cyclables (utilitaires et touristiques), intermodalité, cyclotourisme, aides à l'achat, aides aux entreprises**
- Dotation et fonds de soutien à l'investissement (**DSIL**), Dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**), Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, **fonds européens** (Feder, Feader, Interreg)

S'informer sur les aides et financements possibles et à jour en matière de mobilités douces qui changent régulièrement :
www.aides-territoires.beta.gouv.fr



Les conditions d'une politique cyclable départementale coordonnée et cohérente

Niveau d'ambition sur les 5 prochaines années (2024 – 2028)

Principaux axes du futur schéma vélo	Poursuite des tendances	Scénario de rattrapage	Scénario volontariste
Financer le réseau cyclable départemental (estimé à 15 M€)	Réaliser 1/3 du réseau cyclable départemental	Réaliser 2/3 du réseau cyclable départemental	Réaliser 100% du réseau cyclable départemental
<i>Coût total hors subventions</i>	<i>1 M€/an</i>	<i>2 M€/an</i>	<i>3 M€/an</i>
<i>Coût pour le Département 1/3 de subventions/co-financement (moyenne nationale 2021 pour Dpt)</i>	<i>665 k€/an</i>	<i>1,33 M€/an</i>	<i>2 M€/an</i>
Subventionner les projets sur le territoire	Subventionner 10% du maillage local	Subventionner 20% du maillage local	Subventionner 30% du maillage local
<i>Coût pour le Département</i>	<i>300 k€/an</i>	<i>600 k€/an</i>	<i>900 k€/an</i>
Equiper les collèges en stationnement	Equiper 1/3 des collèges	Equiper 2/3 des collèges	Equiper tous les collèges
<i>Coût total hors subventions</i>	<i>100 k€/an</i>	<i>200 k€/an</i>	<i>300 k€/an</i>
<i>Coût pour le Département 40% de subventions (Alvéole +)</i>	<i>60 k€/an</i>	<i>120 k€/an</i>	<i>180 k€/an</i>
Proposer de nouveaux services utilitaires et touristiques – enveloppe annuelle	100 k€/an	250 k€/an	400 k€/an
Coût total hors subventions	1,5 M€/an	3,05 M€/an	4,6 M€/an
Coût pour le Département	1,12 M€/an	2,3 M€/an	3,48 M€/an
Coût pour le Département/an/hab	3,1 €/an/hab	6,3 €/an/hab	9,5 €/an/hab
Estimation des moyens humains nécessaires au sein du département	2 ETP	4 ETP	6 ETP



Vendredi 10 Novembre, 9h – 12h

30 min

- Partage des enjeux cyclables du territoire et objectifs de l'actualisation du schéma départemental

30 min

- Les conditions d'une politique cyclable départementale coordonnée et cohérente

2h

- **Ateliers thématiques sur le contenu du schéma vélo**



les règles de l'INTELLIGENCE COLLECTIVE



ÉCOUTER avec **ATTENTION**



PARLER avec **INTENTION**



ÊTRE **BIENVEILLANT**



SE FAIRE **CONFIANCE**



RESPECTER le **CADRE**



- 1 travail par petits groupes découpés **par secteurs géographiques**
- **1 animateur par table** + 1 animateur tournant
- **3 temps de travail** de 30 min et une restitution en plénière

Déroulé de l'atelier (2h) :

- 30 min pour travailler sur le réseau cyclable d'intérêt départemental
- 30 min pour travailler sur l'accompagnement à la mise en œuvre d'un maillage local
10 min de pause
- 30 min pour travailler sur les services utilitaires et touristiques
- 20 min de restitution et de mise en commun en vue d'une feuille de route commune qui sera proposée ensuite (COTECH, COFIL)

Objectif : atterrir sur les prémices d'une feuille de route commune au Département et à ses partenaires précisant les contours des actions pouvant être portées par le Département et celles pouvant être facilitées via un accompagnement dédié.



- 4 tables de travail par secteurs géographiques

Narbonne

CA Narbonne, CC Région
Lézignanaise Corbières et
Minervoises, CC Corbières Salanque
Méditerranée + élus et services du
Département

Carcassonne

Carcassonne Agglo, CC Montagne
Noire + élus et services du
Département

Castelnaudary

CC Castelnaudary Lauragais Audois,
CC Lauragais Malepère + élus et
services du Département

Limoux

CC du Limouxin, CC Pyrénées
Audoises + élus et services du
Département



Définir et prioriser les liaisons cyclables d'intérêt départemental

Contexte :

Une ossature cyclable départemental a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du précédent schéma vélo. La révision du schéma vélo est l'occasion de mettre à jour cette ossature dans le but de relier les principaux pôles du territoire, notamment pour les déplacements du quotidien.

Objectifs :

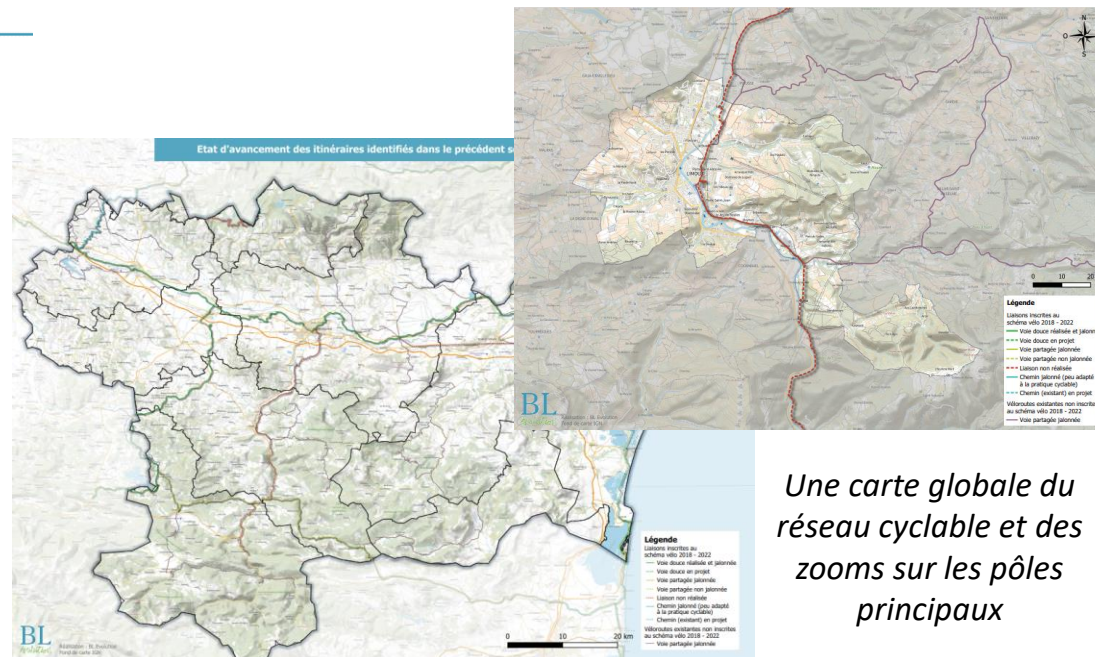
- Questionner les liaisons cyclables inscrites au précédent schéma : état d'avancement, type d'aménagement, points noirs, usages (touristique, utilitaire), coût, freins et opportunités, dessertes des principaux pôles, etc.
- Identifier de nouvelles liaisons d'intérêt départemental
- Prioriser les liaisons à réaliser

Déroulé de l'atelier :

- Compléter et commenter le tableau des liaisons identifiées dans le précédent schéma vélo
- Identifier sur la carte les liaisons à ajouter au réseau cyclable départemental, les principaux points noirs et axes à aménager, etc.

Livrables :

- Carte du réseau cyclable départemental amendée
- Tableau complété



Liaison 2024 - 2028	Coût	Longueur	Coût/ml	Commentaires : état d'avancement, type d'aménagement, points noirs, usages (touristique, utilitaire), coût, freins et opportunités, dessertes des principaux pôles...	Priorisation des liaisons
LA VELOROUTE N°80 (CANAL DU MIDI)	5,5 M€ (Réalisé)	121 km	45 €/ml		
L'EUROVELO N°8	6 M€	60 km	100 €/ml		
LA VELOROUTE N°81 (PIEMONT PYRENEEN)	Réalisé	60 km	10 €/ml (75€/ml planifié)		
LA VELOROUTE N°84 : RIGOLE DE LA PLAINE	1,5 M€	20 km	Réalisé		
LA VOIE VERTE CANAL DU MIDI-MONTSEGUR	8 M€ (Réalisé)	47 km	170 €/ml		
LA RIGOLE-DE-LA MONTAGNE NOIRE	2 M€ (Abandon)	20 km (Abandon)	100 €/ml (Abandon)		
LIAISON CARCASSONNE - QUILLAN	A estimer	50 km	A estimer		
LIAISON CARCASSONNE - NARBONNE	200 k€	40 km	5 €/ml	Voie verte existante entre Narbonne et Névian	
LA VIA DOMITIA NARBONNE - BEZIERS	75 k€	15 km	5 €/ml		
L'AXE LITTORAL	1,8 M€	25 km	72 €/ml		
Total réalisé	13,5 M€	168 km	80 €/ml		
Total à réaliser	9,8 M€ + Carca-Quillan	270 km	50 €/ml (hors Carca-Quillan)		



Travailler sur les modalités d'accompagnement des communes et EPCI

Contexte :

En complémentarité de l'ossature départementale, qui relie les principaux pôles du Département entre eux, un maillage local doit être mis en œuvre.

Le rôle du Département n'est pas d'identifier l'ensemble des tronçons à aménager sur le territoire, mais d'accompagner les maitres d'ouvrages (communes et EPCI) dans la mise en œuvre des aménagements sur leurs territoires respectifs.

Objectifs :

- Identifier les besoins des communes et des EPCI pour mettre en œuvre leur politique cyclable
- Réfléchir aux modalités d'accompagnement de la part du Département

Déroulé de l'atelier :

- Atelier pour identifier les freins et leviers pour la mise en œuvre d'un réseau cyclable continu
- Synthèse de la politique d'accompagnement actuelle et carte du réseau cyclable départemental à l'appui

Livrable :

- Tableau complété des freins et leviers pour la mise en œuvre des aménagements cyclables

Ossature des itinéraires	Travaux aménagement et de signalisation directionnelle	Etudes de faisabilité
<i>Inscrit au schéma Européen, National et Régional</i>	30 % d'aides maximum avec un plafond d'aide 30 000 € /km dans la limite de 5km/an	20% d'aides maximum plafonnée à 15 000 € d'aide
<i>Axes Complémentaires</i>	40 % d'aides maximum avec un plafond de 40 000 € /km (hors boucles cyclotouristiques financées via l'aide aux communes) dans la limite de 10km/an	30% d'aides maximum avec un plafond de 15 000 € d'aide

La politique d'aide actuelle : une enveloppe de 200 000 € / an est dédiée au financement du maillage local

	START	DO	STOP
L'enveloppe budgétaire et les modalités de financement			
L'accompagnement technique et l'ingénierie			
Les critères de financement			
Autres éléments			



Développer les services vélos

Contexte :

En complément du réseau cyclable, la mise en place de services vélos est indispensable au développement de la pratique. Le Département a plusieurs leviers d'actions en ce sens : accessibilité des collèges, stationnement vélo et intermodalité, services touristiques, aides à l'achat et apprentissage du vélo.

Objectifs :

- Identifier les services prioritaires, non mis en place lors du précédent schéma vélo
- Co-construire une proposition de feuille de route pour le déploiement des services vélos départementaux

Déroulé de l'atelier :

- Travail d'identification des enjeux et de priorisation sur 3 fiches services vélos :
 - Les plans de déplacement des collèges
 - Les autres services à vocation principalement utilitaire
 - Les services à vocation principalement touristique

Livrable :

- Fiches services complétées

Actions « services » et « communication » du précédent Schéma vélo :

B5- Développement de l'intermodalité

B6- Déploiement du référentiel « Accueil Vélo »

C7- Les plans de déplacements de collèges

D8- Plan de communication de la politique cyclable

➔ Maintien ou renforcement ?

➔ Temporalité ? Faisabilité ? Coûts ?


➔ Priorité ?

De nouvelles actions à ajouter ?



Les plans de déplacements de collèges

Les actions du précédent schéma vélo

Actions	Indicateurs et objectifs	Etat d'avancement
C7- Les plans de déplacements de collèges	L'Aude recense 28 collèges au total : Intégrer chaque année 2 nouveaux collèges dans la démarche pour atteindre 18 collèges en 2026 et la totalité pour 2030. Le nouveau collège de Lézignan-Corbières et le collège des Fontanilles peuvent être identifiés comme prioritaires.	 Aucune action réalisée depuis la mise en œuvre du plan vélo.

Les pistes de réflexion pour la révision du schéma vélo

Pistes d'actions	Estimation du coût	Détails et commentaires	Priorité (court, moyen, long terme, non pertinent)
Réaliser une étude sur l'ensemble des collèges de l'Aude pour définir les besoins et prioriser les interventions	50 k€ - 100 k€ pour une étude poussée		
Rendre accessible et équiper en stationnement 5 collèges pilotes	250 k€ (environ 50k€/collège), 40% de subventions pour le stationnement vélo (programme Alvéole + jusqu'à fin 2024)		
Rendre accessible et équiper en stationnement 1/3 des collèges (une dizaine)	500 k€, subventions Alvéole Plus		
Rendre accessible et équiper en stationnement 2/3 des collèges (une vingtaine)	1 M€, subventions Alvéole Plus		
Rendre accessible et équiper en stationnement l'intégralité des collèges (une trentaine)	1,5 M€, subventions Alvéole Plus		

Temps de restitution et d'échanges



Révision du schéma vélo départemental de l'Aude

Séminaire de travail

10 novembre

Merci pour votre attention

Contact BL Evolution

Julien Langé
Camille Perretta
Nils Hornet



Contact Département de l'Aude

Sylvain Peyron
Pascal Roca